Résolution 747 (1981)[1]

Perspectives mondiales :Besoins de l'humanité et ressources de la planète

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Prenant note du rapport sur « Les perspectives mondiales : besoins de l'humanité et ressources de la planète », présenté par sa commission des questions économiques et du développement (Doc. 4706) ;

2. Considérant qu'au taux de croissance actuel, la population mondiale atteindrait 6 milliards à la fin de ce siècle, qu'elle pourrait atteindre 8 à 10 milliards au cours de la première moitié du siècle prochain, et qu'elle risque - en l'absence de mesures efficaces - de dépasser le seuil de tolérance de la planète, d'où la nécessité de mettre en oeuvre des politiques démographiques compatibles avec les systèmes biologiques et les ressources physiques existant dans le monde ;

3. Considérant, par ailleurs, que la croissance démographique est particulièrement rapide dans les régions en voie de développement, et soulignant l'urgente nécessité d'un partage plus équilibré des ressources mondiales pour permettre la création dans ces régions de conditions socio-économiques et culturelles propres à ralentir la croissance démographique,

4. Appelle l'attention sur la progression inquiétante de la concentration urbaine surtout dans les pays moins développés, où l'existence de nombreuses implantations urbaines anarchiques de plus de 10 millions d'habitants suscitera des problèmes sans précédent de misère humaine et de chaos économique et social ;

5. Particulièrement préoccupée par les difficultés persistantes que connaissent des centaines de millions de victimes de la pauvreté absolue dans le monde et par les faibles perspectives qui s'offrent actuellement de réduire notablement leur nombre, à moins que ne soit entreprise une action internationale résolue pour supprimer la faim, la malnutrition, la maladie et l'analphabétisme au moyen notamment du développement rural et agricole ;

6. Consciente que, malgré les efforts déjà accomplis en matière de développement, le fossé entre pays riches et pauvres ne cesse de s'élargir et atteint des proportions telles qu'il faudrait que le produit national brut (PNB) des pays en voie de développement soit multiplié par vingt pour atteindre le niveau de vie européen de la dernière décennie ;

7. Met en garde contre les tendances à l'optimisme en ce qui concerne l'approvisionnement en minéraux non combustibles, étant donné qu'il ressort des prévisions que d'ici à soixante ans, les réserves actuelles et projetées d'aluminium, de cobalt, de cuivre, de plomb, de nickel, de soufre, d'étain et de tungstène seront épuisées et qu'une interruption des livraisons du fait de crises politiques et économiques risque à tout moment d'avoir des répercussions catastrophiques sur les économies des pays industrialisés ;

8. Inquiète surtout devant les problèmes indissolublement liés que sont le progrès rapide de la désertification, le déboisement massif, les pénuries d'énergie, la détérioration des eaux et la pollution atmosphérique qui dans certaines régions du monde ont déjà réduit la capacité de la Terre d'entretenir la vie ;

1. Discussion par l'Assemblée le 12 mai 1981 (2e séance) (voir Doc. 4706, rapport de la commission des questions économiques et du développement). Texte adopté par l'Assemblée le 12 mai 1981 (2e séance).

9. Soulignant l'intérêt primordial que revêt pour l'Europe et d'autres régions du Nord le succès de politiques globales de développement visant à faire obstacle à l'accroissement des pressions démographiques, et à empêcher les conflits politiques et militaires qui résultent d'une répartition inégale des ressources fondamentales et de la non-satisfaction de besoins essentiels tels que l'eau, la nourriture et le logement ;

10. Mettant l'accent sur la dépendance fondamentale de l'Europe à l'égard de l'énergie et des minéraux non combustibles fournis par les pays du Sud, ainsi que sur l'importance croissante des pays en voie de développement en tant que débouchés pour les industries européennes ;

11. Estimant que l'interdépendance croissante des économies européennes et en voie de développement dans le domaine des échanges commerciaux et de l'approvisionnement énergétique et en autres ressources industrielles de base rend impossible la lutte contre l'inflation et le chômage dont souffrent les économies européennes sans promouvoir simultanément des changements fondamentaux dans les contributions européennes aux programmes mondiaux de développement ;

12. Considérant que divers rapports d'organismes nationaux et internationaux ont mis en lumière les caractéristiques fondamentales du développement humain, ainsi que le fait que les ressources de la planète ne sont pas inépuisables, croit que des décisions et mesures énergiques d'ordre politique s'imposent à présent, afin que les membres des gouvernements et des parlements, en coopération avec d'autres dirigeants de l'opinion publique, se rendent compte qu'ils sont les principaux responsables de l'avenir de l'humanité ;

13. Appuyant les activités d'importance fondamentale des institutions internationales, régionales et nationales qui mettent en oeuvre des politiques démographiques, et se déclarant convaincue que des mesures tendant à contrôler la croissance démographique sont requises d'urgence et que leur succès dépendra essentiellement de la mesure dans laquelle les politiques pratiquées seront répercutées dans les services d'hygiène et sociaux locaux, ainsi que dans le domaine de l'éducation et complétées par une action tendant à améliorer la condition féminine sur les plans social, économique et culturel ;

14. Invitant les gouvernements et les parlements des Etats membres du Conseil de l'Europe à accroître leurs contributions financières au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) et à exprimer leur soutien à l'objectif énoncé dans la Déclaration de Colombo sur la population et le développement, adoptée en 1979 et tendant à ce qu'en 1984 la contribution annuelle à l'assistance internationale en matière de population atteigne 1 milliard de dollars ;

15. Soutenant l'appel que la Déclaration de Colombo adresse aux autorités religieuses, pour que celles-ci tiennent compte de l'influence considérable des contraintes démographiques sur le bien-être spirituel et physique de l'individu ;

16. Estimant qu'afin de freiner l'inquiétant accroissement de la population mondiale, notamment urbaine, il faut veiller par priorité à l'amélioration des conditions économiques et sociales dans les régions rurales du monde, et qu'il faut donc que, dans les dix prochaines années, les problèmes de développement rural soient au centre des préoccupations des organisations nationales et internationales ;

17. Estimant, en outre, qu'il est de la plus haute importance d'accroître la production alimentaire et de répartir plus équitablement les denrées alimentaires afin d'améliorer les conditions de vie insupportables des centaines de millions de victimes de la pauvreté absolue et de la malnutrition dans le monde, et d'aider à cet effet les pays en voie de développement à mettre en oeuvre des projets d'irrigation, ainsi que d'autres programmes d'assistance technique visant à perfectionner les techniques agricoles, notamment en ce qui concerne les petits exploitants, le rendement à l'hectare et à mener à bien la réforme foncière ;

18. Se déclarant favorable à ce que l'on proclame les années 80 Décennie internationale pour l'approvisionnement en eau potable et pour l'assainissement, et lançant un appel pressant aux autorités internationales et nationales pour qu'elles lancent :

18.1. des plans régionaux d'économie d'eau dans toutes les parties du monde,

18.2. des projets nationaux pour l'amélioration de l'hygiène publique, et

18.3. des campagnes de propagande, pays par pays, tendant à faire prendre conscience à la population du fait préoccupant que l'eau fait de plus en plus partie des ressources mondiales limitées ;

19. Faisant remarquer :

19.1. que, bien que les fonds consacrés au développement doivent être augmentés dans des proportions considérables pour améliorer la situation sur le plan de la satisfaction des besoins fondamentaux et de la gestion des ressources mondiales, ces fonds ne représentent qu'une fraction réduite des dépenses annuelles d'armement, et

19.2. que l'utilisation d'une petite fraction des crédits actuellement prévus pour la recherche et les nouvelles techniques militaires améliorerait de manière spectaculaire la condition humaine,

20. Lance un appel pressant aux Etats membres du Conseil de l'Europe et aux autres pays industrialisés pour qu'ils :

20.1. adoptent une attitude constructive dans les négociations globales en vue d'un nouvel ordre économique international prévues dans le cadre des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées sur des thèmes tels que l'aide, le commerce, le transfert de technologie, le recyclage des capitaux excédentaires et la réforme monétaire internationale, négociations qui doivent aller au-delà d'une simple réaction aux revendications des pays en voie de développement et se fonder sur la prise de conscience de l'interdépendance et de l'intérêt mutuel ;

20.2. axent les programmes d'aide sur les problèmes spécifiques des pays les plus pauvres, en particulier de l'Afrique au sud du Sahara et de l'Asie méridionale, dans le but prioritaire d'éliminer la pauvreté absolue par le développement agricole, l'aide dans les domaines sanitaire et de l'éducation, et grâce à des projets en matière d'énergie et de reboisement ;

20.3. élaborent au niveau international un programme coordonné de priorités écologiques destiné à arrêter le recul constant des forêts, des terres arables et des pâturages, consécutif à la désertification massive, la dégradation et l'érosion des sols et la pollution atmosphérique, particulièrement dans les régions les plus touchées d'Afrique (Sahel) et d'Asie ;

20.4. encouragent les économies d'énergie et s'emploient à promouvoir la production d'énergie dans le monde en voie de développement sous forme de pétrole, de charbon, de gaz naturel et d'énergie hydro-électrique, ainsi que par l'exploitation de sources d'énergie renouvelables telles que le vent, le soleil, la biomasse et la géothermie, tâche d'autant plus importante que, pour près de 90 % des habitants des pays les plus pauvres, le bois de chauffage constitue le seul combustible disponible ou financièrement accessible ;

20.5. stimulent la croissance économique des pays en voie de développement, en renonçant aux pratiques protectionnistes contre les produits en provenance de ces pays, en participant aux consultations sectorielles dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) sur le redéploiement de l'industrie des pays industrialisés vers les pays en voie de développement, et en accordant une aide spéciale aux pays les moins développés pour surmonter la période critique que ceux-ci doivent traverser pour accroître leur indépendance ;

20.6. aident les pays en voie de développement à diversifier leurs exportations et à stabiliser leurs revenus d'exportation des produits de base, notamment par l'adoption d'une attitude plus constructive à l'égard de la mise en place du programme intégré relatif aux produits de base dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ;

20.7. poursuivent ou lancent des programmes de recherche sur la capacité de la Terre à satisfaire à l'avenir les besoins de l'humanité, de manière à faciliter les décisions politiques indispensables pour éviter une aggravation de la pauvreté et des souffrances humaines, de la dégradation de l'environnement et des tensions et conflits internationaux qui en résultent ;

20.8. lancent une campagne soutenue pour éliminer le gaspillage et l'utilisation inefficace de ressources rares ;

20.9. appuient l'adoption, à l'échelon international, de codes de conduite dans le domaine :

a. des investissements et de l'utilisation des ressources,

b. des transactions financières et commerciales des sociétés multinationales,

c. de la vente et de la fabrication d'armes;

21. Renouvelle son invitation aux pays développés qui ne l'ont pas encore fait de s'engager à augmenter progressivement leur aide publique au développement pour atteindre le niveau de 0,7 % du PNB en 1985 ;

22. Lance un appel pressant aux institutions monétaires et bancaires internationales pour qu'elles adaptent, dès que possible, les dispositions en vigueur sur le plan institutionnel et pratique de manière que les pays en voie de développement les plus pauvres bénéficient essentiellement d'une aide à des conditions de faveur, et les pays à revenu moyen d'aides aux investissements, d'emprunts obligataires et de crédits à l'exportation ;

23. Souligne la nécessité de coordonner les activités des organisations internationales, régionales et nationales, afin d'assurer une utilisation et une efficacité optimales des moyens financiers et humains consacrés au développement et à une gestion plus rationnelle des ressources mondiales ;

24. Souligne qu'outre une telle division du travail, adoptée à l'échelon international, entre les organisations internationales, régionales et nationales, le succès des politiques de développement exige :

24.1. une approche adaptée à chaque pays de la part des organismes responsables,

24.2. une coopération entre donneurs bilatéraux et multilatéraux, notamment en vue d'assurer aux régions les plus pauvres un maximum d'aide à des conditions de faveur,

24.3. une coopération accrue entre les pays en voie de développement eux-mêmes, ainsi qu'entre leurs organisations régionales respectives ;

25. Souhaite la mise en place d'une procédure, adoptée à l'échelon international et tendant à contrôler les perspectives mondiales en matière de développement humain et de ressources, en mettant plus particulièrement l'accent sur le contrôle régional, surtout en ce qui concerne la croissance démographique, la production agricole et alimentaire, l'approvisionnement en eau, l'énergie et les minéraux non combustibles, ainsi que la disponibilité et l'utilisation de ressources financières ;

26. Souhaite que l'on prenne des initiatives européennes spécifiques en vue de développer dans le public la prise de conscience des perspectives mondiales en ce qui concerne les besoins de l'humanité et les ressources de la planète, et de promouvoir l'intensification des activités politiques et économiques dans un domaine à ce point essentiel pour l'avenir de l'humanité, et invite donc tous les Etats membres du Conseil de l'Europe :

26.1. à tirer un meilleur parti des organes compétents du Conseil de l'Europe pour sensibiliser le public à la nécessité de la coopération Nord-Sud, en particulier :

a. le Centre et le Fonds européens de la jeunesse, lesquels, en organisant des séminaires pour responsables de jeunes et en appuyant des actions communes de mouvements nationaux de jeunesse, peuvent jouer un rôle déterminant, et

b. le Conseil de la coopération culturelle qui s'emploie à promouvoir l'éducation en matière de développement dans les écoles, en organisant des séminaires et en préparant du matériel pour les enseignants, et en suscitant des publications ;

26.2. à prendre des initiatives particulières, telles que l'organisation, en 1982, d'une Conférence sur la Contribution de l'Europe à un partage plus équitable et à une protection plus efficace des ressources physiques de la Terre, qui réunirait les gouvernements européens, les parlementaires, et les organisations nationales et internationales concernées ;

26.3. à favoriser des contributions communes des pays européens au développement, tenant compte des mécanismes tels que la Convention de Lomé et le programme Scandinave d'aide, ou de tout autre moyen destiné à renforcer le rôle de l'Europe en unissant les efforts nationaux ;

26.4. à encourager la création de comités pour la sauvegarde des ressources de la planète et la satisfaction des besoins fondamentaux de l'humanité, au sein desquels les partis politiques, les syndicats, les organisations religieuses, les mouvements de jeunesse et d'autres associations civiques pourraient conjuguer leurs efforts et oeuvrer en faveur d'un développement et d'une coopération accrus, afin d'améliorer les perspectives de survie de l'humanité tout entière.